1ère. ANNÉE, No. 40. MANITOBA. MERCREDI 20 MARS, 1872.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

LE MÉTIS, MERCREDI 20 MARS, 1872.



BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 *Septembre* 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures légères d'été et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries exécutés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix modérés.

Winnipeg, 15 Fevrier, 1872. 2 m.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES A PEMICAN.

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,
BOUILLOIRES DE CUIVRE,
Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Foin a vendre.

M. Jetée informe le public qu'il a une quantite considérable de foin à vendre.

T. JETEE.

St. Norbert, 18 Janvier, 1872. 2f



Terres de la Puissance
DANS
MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'interêt général des Colons,—il est défendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce réglement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,
Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

LES Bureaux du Député-Adjudant Général Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Département des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau.—De 10 a.m. à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-Général sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Généraux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Députe Adjudant-Général.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.
Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.
HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Decembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

CHEVAUX TROUVES.

TROUVÉS dans les environs du Petit Lac de la Maison du Chien, *et en danger de perir*, un Poulin d'un an, et une jument de cinq ou six ans environ. Le soussigné a trouve ces animaux vers le 5 ou 6 Février courant. Après s'être informé et avoir fait informer, le soussigné n'a pu découvrir le propriétaire de ces chevaux.

La jument est étampée d'un M.

Si dans huit jours, le propriétaire ne se présente pas, ces animaux seront remis au gardien de l'enclos où il en sera disposé suivant la loi.

THOMAS BRUNEAU.

Petite Pointe de Chênes, 17 Fevrier, 1872. j.u.o.

AVIS est le présent donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posséder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'améliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipogosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL TORRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

ROYAL ET DUBUC
Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de proprieté, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

SOUMISSIONS

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern*. La travée consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extrémité sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travée depuis la ligne supérieure à la ligne inférieure, 20 pieds.

La construction devra-être faite d'après les plans et devis, dont copies seront déposées au bureau susdit ainsi qu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montreal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaïde, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics.

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'exécution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 février 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.
Winnipeg, 30 Oct. 1872.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

Soumissions.

DES soumissions seront reçues jusqu'au VINGTIEME jour de FEVRIER, 1872, au Bureau du Ministre des Travaux Publics, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
A LA
POINTE DE CHENE.

On pourra voir les spécifications du bois requis à ce bureu, ou à la maison du Révérend M. GIROUX, à la Pointe de Chêne.

J. NORQUAY,
M. T. P.
26 Janvier, 1872.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Surintendant du Chemin du Lac des Bois, jusqu'à SAMEDI, le 17 courant, à midi, pour le TRANSPORT DE 30 CHALOUPES de FORT GARRY et du FORT DE PIERRE jusqu'à l'ANGLE NORD-OUEST du Lac des Bois.

Toute autre information pourra être obtenue en s'adressant au Surintendant ou à M. W. F. Buchanan.

JAMES McKAY,
Surintendant.
Fort Garry, 12 Février, 1872.

MEDÉCIN VÉTÉRINAIRE
ET
MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

JAMBONS! ÉPAULES! LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'être reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement réduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu. À St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Société de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immédiatement. Autrement, des procédés legaux seront pris par le soussigné à qui toutes dettes doivent être payées.

A. G. B. BANNATYNE.
Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le présent requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur résidence, la quantité de blé qu'elles sont convenues de remettre lors de la réception.

JOHN H. McTAVISH.
Fort Garry, 14 Déc. 1871. 1f.

Nouvelles Marchandises
REÇUES PAR LE
Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann
MARCHAND TAILLEUR,
DE
WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds ..., Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES
Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

M. Charles Cotte.

LE public est averti de ne rien payer pour le compte du *Métis* à M. Charles Cotté, ci-devant employé comme Collecteur à notre bureau.

Toute personne qui paiera quelque argent pour le *Métis* à M. C. Cotte sera exposée à payer deux fois.

St. Boniface, 3 Mars, 1872.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.
Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA. (LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui désireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

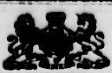
ALEXANDRE BEGG,
A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA. (LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le présent notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secrétaire,



ST. BONIFACE.

MERCREDI, 20 FÉVRIER, 1872.

Reconstruction du Ministere.

Son Excellence le Lieut. Gouverneur ayant accepté la résignation de l'honorable M. Girard comme membre du gouvernement, s'est adressé à l'Hon. M. Royal, Orateur de la Chambre d'Assemblée de Manitoba, pour remplir la vacance créée dans le Cabinet.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Royal a fait taire les hésitations légitimes qui l'ont empêché tout d'abord de se rendre aux vœux de Son Excellence, et que le Ministère, dans l'œuvre de reconstruction qui se poursuit depuis le mois de décembre dernier, a pu s'assurer des services et de l'expérience politique du député de St. François Xavier Ouest.

Sans attribuer exclusivement à l'Honorable M. Royal l'activité qui se manifeste dans les sphères ministérielles, ainsi que l'atteste la dernière *Gazette Officielle*, nous y voyons cependant un résultat et un signe de bon augure.

L'entrée de l'Hon. M. Royal dans le gouvernement ajoute un élément et une garantie dont nous sentons le besoin depuis longtemps. Notre population en accueillera la nouvelle avec plaisir et satisfaction, nous en avons la conviction.

Listes Electorales.

Les jours désignés pour la confection des listes électorales dans les différents comtés viennent d'être fixés par le Lieutenant Gouverneur. D'après l'acte concernant l'enrégistrement des suffrages passé à la dernière session, le shérif doit se rendre dans chaque comté où il s'associera un certain nombre de juges de paix, dont un pris dans chaque division électorale, et avec eux procédera à prendre les noms de tous les électeurs ayant droit de vote aux élections.

Les endroits où ils devront se réunir, et les jours fixés pour telle réunion, sont, pour les différents comtés, comme suit :—

Pour le comté de Selkirk :—A la Cour de Police, à Winnipeg, le 26 Mars courant, entre 10 a.m. et midi.

Pour le comté de Lisgar :—Aux ou près les Rapides, le 2d jour d'Avril, entre 10 a.m. et midi.

Pour le comté de Provencher :—A ou près le bureau d'enrégistrement, le 9 Avril, entre 10 a.m. et midi.

Pour le comté de Marquette :—A où près le bureau d'enrégistremont, le 16 Avril, entre 10 a.m. et midi.

Les électeurs des différentes divisions électorales feraient bien de s'entendre d'avance et donner leurs noms au juge de paix qui devra être associé au shérif pour la confection des dites listes. Par ce moyen, la besogne du shérif et des juges de paix sera bien simplifiée. Autrement, la mémoire du juge de paix pourra faire défaut et les listes courront risque d'être incomplètes.

Election de Commissaires d'ecole.

D'après la disposition de l'Acte d'Education passé l'année dernière, le 1er lundi de Février était le jour fixé pour élire les commissaires d'école et déterminer le mode d'après lequel seront prélevés les fonds nécessaires au soutien des écoles. Le 5 Février dernier, les élections ont eu lieu en conséquence. Mais il appert que pour une cause ou pour une autre, il se trouve quelques arrondissements ou districts scolaires dans lesquels l'élection n'a pu avoir lieu. Pour remédier à cet inconvénient, le Lieutenant Gouverneur a fixé, par proclamation, le second lundi d'Avril prochain comme le jour où ces élections pourront être tenues. Que les habitants de ces différents districts scolaires prennent des mesures pour tenir leur assemblée et faire leur élection ce jour là. Nous ne saurions trop leur conseiller d'élire pour commissaires d'école des hommes intelligents, actifs, dévoués, et assez énergiques pour prélever sur les contribuables les argents votés pour les fins scolaires.

Bureau d'enregistrement.

Par proclamation du Lieutenant Gouverneur, les bureaux d'enrégistrements ont été créées ; les registrateurs ont été nommés, et l'acte concernant l'enrégistrement des Titres a été mis en opération le 9 Mars courant. Nous avons tout lieu de croire et d'espérer que les Régistrateurs ouvriront leurs bureaux respectifs immédiatement ou aussitôt que possible. Les personnes qui ont des titres de propriété, contrats, hypothèques, jugements, ou réclamations quelconques sur des propriétés immobilières, feront bien de les faire enrégistrer au plus tôt.

Les echos sympathiques.

Voici dans quel langage aussi ferme que digne le *Courrier du Canada* de Quebec apprécie l'intervention d'Ontario dans les affaires de notre Province :

Nous ignorons comment la législature d'Ontario a pris la leçon de convenance que lui a donnée la législature de Manitoba en lui rappelant qu'elle n'a pas droit de venir faire la police sur un territoire qui ne relève pas d'elle ; mais ce que nous savons bien, c'est que tous les hommes sensés n'ont qu'une voix pour approuver l'attitude si digne, si ferme, en même temps que si rationnelle tenue par le cabinet manitobain. Ceux même qui avaient approuvé--probablement parceque leur fanatisme y trouvait son compte—la première immixtion de la législature d'Ontario dans une affaire qui ne regarde que le gouvernement impérial et la province de Manitoba, ceux-là même, disons-nous, n'ont pu réprimer un cri d'étonnement lorsqu'ils ont vu le cabinet Blake pousser l'impertinence jusqu'à inscrire sur son budget une somme destinée à être offerte en récompensé à ceux qui voudront bien se donner le mal de traquer Riel. Ces étonnés ont trouvé un interprète dans le *Daily Witness* de Montréal, un journal qu'on n accusera certainement pas de porter trop avant dans son cœur Louis Riel et ses compatriotes.

Le *Witness*, qui a toujours fait complaisamment écho aux fanatiques déclamations brodées par la presse d'Ontario sur l'affaire Riel-Scott, n'a pas voulu—et cela lui fait honneur—avaler sans protester le fameux item du budget d'Ontario.

Après avoir raconté qu'il est de mode dans un certain pays de l'Amérique centrale d'offrir une récompense de dix piastres pour la main droite d'un esclave qui a déserté la maison de son maître, le *Witness* ajoute :

"La législature d'Ontario doit avoir emprunté une page de ce code. Le trésorier McKenzie offre une récompense de $5,000 pour l'arrestation de Riel ; il ne dit pas, cependant, si c'est vif ou mort qu'il veut avoir Riel, ou, encore, si la production du squelette de Riel donnere à son possesseur droit au $5,000. Il est probable que pour le dixième de cette somme, M. McKenzie aurait les têtes de tous les membres de la famille de Riel. Les hommes qui, pour quelques piastres, risquent leur vie à chasser le loup dans le Michigan et le Minnesota, s'engageraient volontiers à fournir pour $5,000 cent chevelures de métis à M. McKenzie......

....

Le surplus de M. Sandfield McDonald sert à une fin qu'il n'a jamais pu prévoir, et si ce surplus n'eut pas existé, nous pouvons être certain que le budget de M. McKenzie aurait été tout différemment agencé. Après cela, M. McKenzie trouve que l'item de $5,000 pour la capture de Riel est une bonne carte d'élection. Quelle figure d'imposteurs font ces prétendus libéraux, lorsqu'ils arrivent au pouvoir!"

Le *Leader* de Toronto a reproduit sans commentaires cet article du *Witness*; d'où on peut conclure qu'il ne pense pas, lui non plus, autrement que la feuille montréalaise.

Nouvelles Religieuses.

— Le 19 Février, Sa Sainteté le Pape a tenu un Consistoire pour nommer plusieurs Evêques. Malgré la captivité de son auguste chef, l'Eglise exerce toujours son autorité sur le monde entier.

— Mgr. Spalding, Archevêque de Baltimore et Primat de l'Eglise Catholique aux Etats Unis, est mort de la maladie dont il avait été atteint quelque temps après le Concile de Rome. Né au Kentucky en 1810, il s'éleva rapidement à une position distinguée dans la hiérarchie religieuse, lorsqu'en 1864 il fut nommé à la primatie.

Des nouvelles reçues de Rome nous apprennent qu'il venait d'être fait Cardinal, et il est mort sans connaitre son élévation à cette haute dignité. C'est le premier Cardinal nommé sur le aontinent Américain.

— Les correspondances de Rome annoncent que la santé du St. Père est excellente.

Victor Emmanuel, qui avait promis d'assister aux fêtes du carnaval, est parti le 7 Février de Rome après avoir été hué et sifflé par la populace. Il est allé se réfugier à Naples.

Le St. Père a reçu au Vatican une députation de 1,000 romains qui lui ont présenté une adresse à laquelle Pie IX. a répondu.

— La Révérende Sœur Daigle de l'Hospice de Beauharnois, vient de partir pour les missions de la rivière McKenzie, et à une collecte que la Révérende Sœur fit à l'Eglise de Beauharnois la veille de son départ, elle reçut la somme de $52.00. C'était le moins que la Paroisse et la ville de Beauharnois devaient en cette circonstance, comme témoignage de reconnaissance pour les services que la sœur Daigle n'a cessés de rendre avec tant de grâce et de bonté pendant les six années qu'elle est resté au milieu de nous.—*Courrier de Beauharnois.*

Nouvelles Canadiennes.

— La Législature de la Nouvelle-Ecosse s'est réunie le 22 février dernier et celle du Nouveau-Brunswick le 29 du même mois.

— Le Gouvernement Fédéral se réunira le 11 avril prochain.

— Des nouvelles nous disent que l'on se prépare activement pour la prochaine session. Le Conseil Privé siége tous les jours, et les rapports des divers département seront prêts à l'ouverture des Chambres. On attend sous peu l'arrivee des représentants de Manitoba et de la Colombie. La session sera courte parait il.

— La Législature d'Ontario vient de passer une loi pour abolir le double mandat. Mais cette loi n'aura effet qu'à la dissolution de la présente Chambre des Communes de la Puissance.

Ainsi, plusieurs des députés qui siégnent actuellement dans les deux Chambres, fédérale et locale, auront à résigner leur mandat pour l'une des deux.

— Les dernières nouvelles de Terreneuve vont jusqu'au commencement de février. La législature de l'Ile a commencé ses travaux, le 25 janvier. Le discours du Trône déclare que l'état de la colonie ne laisse rien à désirer, et que le revenu dépasse la dépense de $18,000.

— L'honorable Juge Coursol vient d'être réélu Maire de la ville de Montréal pour la deuxième fois par acclamation. M. le Maire Coursol est allié à la famille de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de St. Boniface.

— M. Emile Bonnement du département du Morbihan, France, vient de prendre les arrangements nécessaires pour fonder sur la propriété de M. Ivanhoe Taché, Kamouraska, Province de Québec, une grande usine pour préparer et conserver des sardines.

M. Bonnement se propose aussi de fonder au même endroit, une fabrique pour le sucre de betterave. Ce sera peut-être une industrie dont nous aurons à nous occuper avant longtemps à Manitoba où la culture de la betterave est très productive et très avantageuse.

— Mlle Lowe, fille de feu le major général Sir Hudson Lowe, K. C. B. est à Montréal et est l'hôtesse de M. James Johnson, assistant-commissaire des Douanes. La fille du gardien de Napoléon Ier à Ste. Hélène, frise, nous dit on, la mendicité et vit dans l'obscurité !

— On mande d'Outaouais que M. Alfred Waddington, le pionnier du chemin de fer du Pacifique, est mort, le 23, à l'hôpital, victime de la petite vérole et des fièvres typhoïdes. Le défunt était âgé de 72 ans et avait passé 12 années à explorer les Montagnes Rocheuses. C'était un homme d'une grande énergie.

— Nous apprenons avec plaisir que l'hon. M. LeBouthillier, conseiller Législatif pour la Province de Québec, vient d'abjurer le protestantisme pour embrasser la foi catholique. Quoique protestant luimême jusqu'à ce jour, M. LeBouthillier avait élevé sa famille dans les principes de notre religion.

Nouvelles du Nord-Ouest.

Mission de St. Laurent proche Carlton, le 15 Janvier 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Isolés que nous étions dans ces régions lointaines du nord ouest, nous sentons depuis longtemps le besoin d'avoir dans ce pays, un organe de nos idées et de notre croyance qui, sans blesser nos sentiments, nous initiât aux événements politiques et religieux qui agitent l'ancien et le nouveau monde. L'apparition de votre journal est venu fort heureusement répondre à ce besoin et accomplir nos plus vifs désirs. Je ne saurai vous dire avec quel bonheur nous recevons votre journal qui est redigé dans un si excellent esprit et qui offre un si grand intérêt à tous ceux qui suivent d'un œil attentif, les différentes questions qui intéressent le bonheur et la prospérité de cette vaste contrée.

Nos populations, jusqu'ici si peu habituees à prendre intérêt aux événements qui s'agitent en dehors de la sphère ordinaire de leurs occupations, semblent sortir de leur indifférence, et prêtent la plus vive attention aux nouvelles que nous apporte le *Métis*, et elles nous demandent avec intéret quand va de nouveau nous arriver ce petit papier qui leur dit de si bonnes et excellentes choses.

Les nouvelles surtout qui regardent le St. Père, sont écoutées avec avidité et commentees avec chaleur. Les souffrances et les tribulations de ce glorieux Père de nos âmes, éveillent dans tous les cœurs un écho bien sympathique jusqu'à dans ces solitudes éloignees du *far west.*

J'ai cru, M. le rédacteur, faire une œuvre utile et agréable en même temps à vos nombreux lecteurs, en vous envoyant quelques nouvelles des bords de la Saskatshewan, *That fertile belt*, qui a eu le mérite d'attirer si souvent l'attention d'une certaine presse en Canada et de quelques-uns de nos rares touristes. Les Métis de la Rivière Rouge, qui comptent de si nombreux parents de ce côté, seront heureux d'apprendre par les colonnes de votre journal, la situation actuelle de leurs parents et amis respectifs qui hivernent dans cette partie de la Saskatshewan.

Vous savez sans doute que la Saskatshewan attire depuis un certain nombre d'années, de nombreux hivernants ; et ce nombre va tous les ans en augmentant, depuis surtout que les buffle, désertant les plaines qui formaient les terres de chasse des metis de la Rivière Rouge, se sont jetes de ce côté, espérant sans doute se soustaire à la balle meurtrière de l'avide chasseur qui poursuit partout ces infortunés animaux dont la race va bientôt disparaître du sol américain.

Cette concentration d'hivernants qui avaient choisi les environs de Carlton pour leurs quartiers d'hiver et le centre de leurs opérations dans la prairie, avait attiré l'attention de Mgr. Grandin dès son arrivée dans la Saskatshewan, et ce bon évêque gémissait profondément, de voir des nombreux chrétiens vivre privés des secours de notre sainte religion ; mais leur dispersion sur une large etendue de pays où ils formaient autant de camps que de groupes différents, ne permettait pas à Sa Grandeur malgré son vif desir, de pourvoir à leurs besoins spirituels. C'est seulement dans l'automne de 1870 que, cédant aux représentations qu'on leur fit, un certain nombre d'entre eux comptant 32 familles, prit la résolution de se réunir dans une même place, et aussitôt Mgr. Grandin les pourvut d'un prêtre. Ces braves gens se cotisèrent et envoyèrent chercher un prêtre à l'Ile à la Crosse, et l'entretinrent généreusement à leurs frais pendant tout l'hiver. Ce fut le père Moulin qui le premier fut chargé de desservir ces hivernants, et sa présence opéra un grand bien parmi ces chrétiens, braves et honnêtes gens pour la plupart, mais privés d'instruction religieuse par suite de la vie nomade qu'ils mènent depuis de longues années. Ce bon Missionnaire, qui s'était tout dévoué au bien spirituel de ces bons hivernants, et qui s'était vivement attiré leur confiance et leur affection durant le court espace de temps qu'il resta parmi eux, fut obligé de les quitter au printemps, l'obeissance l'ayant envoyé à la mission de St. Pierre au Lac Caribou. C'est alors que Mgr. Grandin me désigna pour venir prendre la direction de cette mission qui n'était encore qu'à l'état de projet. Avec l'approbation de Sa Grandeur je donnai pour patron à ma mission, St. Laurent, l'illustre martyr de l'église romaine.

J'arrivai de Carlton à la fin de Mai ; en arrivant je fus assez heureux d'y rencontrer un petit parti d'hivernants qui se disposaient à partir pour la prairie ; ils pouvaient former un camp de 25 tentes. La grosse brigade de chasseurs était partie pour la prairie depuis quelques semaines. Je laissai Carlton le 6 juin accompagnant à la prairie cette caravane de chasseurs, mais avec l'espérance de rejoindre à la prairie le gros camp. Mais la cinquième journée depuis que nous avions laissé Carlton, nous rencontrâmes les animaux en foule, et aussitôt la chasse s'organisa avec cette ardeur et cet entrain que les métis savent déployer dans une semblable occasion. Notre voyage fut très heureux sous tous les rapports, et après 38 jours d'absence, nous revenions à Carlton nos charrettes complètement chargees de provisions.

La première brigade nous avait dévances au fort de quelques jours, et avait vu son voyage couronné du même succès. Les animaux étaient repandus en vaste troupeaux dans les plaines qui bordent la Saskatshewan, et les différents camps de chasseurs disperses dans la prairie, avient rencontre partout une abondance extraordinaire d'animaux, et avaient trouvé ample matière à cette passion de destruction dont ils sont animés en un si haut point contre ces hôtes de nos vastes plaines de l'ouest. Tous les forts de la Compagnie le long de la Saskatshewan, regorgeaient de provisons ; et c'était un spectacle curieux de visiter les hangars de certains fort ; les regards restaient étonnés à la vue de longues piles de pemicans placés en échelons les uns sur les autres, l'amas énorme de ballots de viande sèche, la quantité non moins enorme de graisse de toutes les qualités ; et ce spectacle donnait une idée de l'immense destruction qui se fait de ces animaux de prairie dans le cours d'un seul été.

Depuis de longue années la Saskatshewan n'avait pas été favorisée d'une pareille abondance, car une magnifique récolte était un bienfait de plus que la Providence répandait sur notre peuple comme pour le payer en retour des souffrances et des épreuves qui avaient si durement pésé sur l'année précédente.

A mon retour de la prairie, j'eus le bonheur de rencontrer à Carlton Mgr. Grandin qui arrivait de la Rivière Rouge, et au lieu de retourner à la prairie pour le second voyage, le prélat me chargea de conduire à St. Albert les charrettes de la mission, tandis que Sa Grandeur poursuivait son voyage jusqu'à l'Ile à la Crosse.

(A continuer.)

NOUVELLES ETRANGERES.

(Par voie télégraphique.)

CANADA.

Le gouvernement du Nouveau Brunswick a été défait et les Chambres sont ajournées. L'injustice faite aux Catholiques sur la question des écoles, n'a pas peu contribué à ce résultat.

Des avis annoncent aussi des demandes d'incorporation pour la Banque de Manitoba et pour la Compagnie d'Assurance de Manitoba.

La *Gazette Officielle* d'Ottawa annonce des demandes d'incorporation pour un chemin de fer devant être construit de Pembina à la Saskatchewan, en passant au nord de la Rivière Saskatchewan, à l'ouest du Fort Carleton.

M. J. A. N. Provencher est arrivé à Ottawa, venant de Manitoba.

FRANCE.

La *Liberté* rapporte que dans une récente entrevue, le secrétaire du comte de Chambord aurait déclaré que son maître était décidé à risquer sa vie pour le salut de la France.

Le Prince et la Princesse de Galles ont été reçus par Thiers à Paris.

Les négociations pour un autre traité commercial entre la France et l'Italie ont été brusquement rompues à l'instigation du cabinet prussien, quoique le ministre italien nie positivement l'intervention de Bismark en cette occasion.

Thiers a déclaré qu'il n'y avait pas lieu en ce moment d'émettre un nouvel emprunt, et que l'exposé du ministre de l'Intérieur Lefranc a été mal interprété.

Il y aurait, dit-on, un différend parmi les ministres sur la question d'ajournement de l'assemblée et au sujet des pétitions des représentants diplomatiques.

ANGLETERRE.

L'*Observer* de Londres dit que dans le cas où l'Angleterre renoncerait au traité de Washington, il ne s'en suivrait aucune action immédiate. Les Etats-Unis insisteraient sur la validité de leurs réclamations.

Les causes relatives aux pêcheurs americains dans les eaux canadiennes ne rencontreront aucune opposition de la part de l'Angleterre.

ITALIE.

Mazzini, le fameux révolutionnaire Italien, vient de mourrir à Pise.

GRÈCE.

Le Roi et la Reine de Denmark qui etaient venus visiter leur fils, le Roi George, sont partis pour retourner à Copenhague.

Prorogation de la Lègislature de Manitoba.

21 Fevrier, 1872.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hs.

M Donald Smith présente le rapport du comité nommé pour préparer une adresse relative aux chemins de fer, lequel est adopté.

Le Dr. Bird se lève, et après quelques remarques, propose la résolution suivante :—

"Que cette Chambre, sans égard à l'esprit de parti aux opinion politiques, déclare, que des remerciements sont dus à l'hon. Procureur-Général pour ses travaux incessants pendant la présente session."

M. Hay dit que tout en accordant au Procureur-Général tout le crédit qui lui est dû, il croit qu'il n'est ni parlementaire, ni conforme aux usages reçus de passer à la fin d'une session, un vote de remerciments à un ministre préférablement aux autres—plus particulièrement après ce qui a eu lieu le matin même dans cette Chambre. Pour cette raison il ne peut supporter cette résolution.

M. Donald A. Smith :—Après ce qui a eu lieu ce matin, on s'attend peut-être de ma part à un mot ou deux. Je dirai que je n'ai pas une parole à rétracter de ce que j'ai dit ce matin relativement au Procureur-Général. Tout en étant disposé à donner à l'honorable Monsieur tout le crédit qui lui est dû.........

A ce moment, un messager vint annoncer que Son Excellence le Lieutenant Gouverneur requérait la présence de l'Assemblée Législative dans la Salle du Conseil Législatif. Ce qui met fin aux procédés.

Les membres, précédés de l'Orateur, se rendirent au Conseil Législatif, où Son Excellence sanctionna les bills qui lui furent présentés par le Secrétaire Provincial, et dont la liste se trouve plus bas.

Alors l'Orateur adressa à Son Excellence les quelques mots qui suivent :

Qu'il plaise à Votre Excellence, Durant la session qui vient de s'écouler, la Législature de Manitoba a pris en considération un certain nombre de mesures ayant pour objet la consolidation des privilèges de la loi anglaise dans notre Province, l'administration de la justice rendue plus facile et plus sûre et certains amendements aux statuts de la dernière session dans le but de les mettre d'accord avec les besoins nouveaux de cette florissante partie de la Puissance Canada.

Nous avons donné tous nos soins et notre sollicitude aux projets de loi qui nous ont été soumis par ordre de Votre Excellence.

Nous avons entouré de garanties légales le droit de suffrage pour en empêcher la violation, et nous avons pourvu à ce que dans cette importante matière comme dans d'autres l'injustice fût promptement et sûrement réprimée. Tel a été le résultat de nos travaux durant la présente session, et c'est ce résultat que nous venons de soumettre à Votre sanction.

Puis, Son Excellence prononça le Discours de clôture, et la Législature fut prorogée en conséquence.

(Nous dirons ici que Son Excellence a été très bien reçue par la population accourue sur son passage, et qu'il n'y a pas un mot de vrai dans le rapport contaire de certaines feuilles.)

Liste des actes sanctionnés le 21 Février, 1872.

1. Acte pour remettre le prochain terme de la Cour Général au 29 Février, 1872.
2. Acte pour amender l'Acte d'Interprétation.
3. Acte pour amender l'Acte pour établir une Cour Suprême.
4. Acte pour amender de nouveau l'Acte pour etablir une Cour Suprême.
5. Acte concernant la qualification des électeurs.
6. Acte pour l'enrégistrement des suffrages.
7. Acte pour régler et régir les élections.
8. Acte relatif aux vacances de sièges dans l'Assemblée Législative.
9. Acte relatif aux incapacités de siéger dans l'Assemblée Legislative.
10. Acte relatif aux élections contestees.
11. Acte concernant l'indemnité des membres de la Législature.
12. Acte pour amender l'acte concernant les grands chemins.
13. Acte pour amender l'acte concernant l'exécution du travail de corvée.
14. Acte pour amender l'acte concernant les exécutions et saisies et vente par autorité de justice.
15. Acte concernant l'etablissement de sociétés d'agriculture.
16. Acte concernant les locateurs et locataires.
17. Acte pour pourvoir à la sûreté et à l'administration des biens de certaines classes de personnes y mentionnées.
18. Acte relatif aux débiteurs absents.
19. Acte pour amender l'acte relatif aux cotisations de comté.
20. Acte pour prévenir les feux de prairies.
21. Acte pour amender l'acte relatif aux animaux égarés.
22. Acte pour protéger les hotelliers et les maîtres de maison de pension.
23. Acte pour amender l'acte pour établir un système d'Education en cette Province.
24. Acte pour approprier certaines sommes d'argent pour defrayer les dépenses du gouvernement civil en cette Province.
25. Acte pour incorporer la Compagnie d'Aqueduc de Winnipeg.
26. Acte pour incorporer la Compagnie Manufacturière et de commerce de bois du Nord Ouest.
27. Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Evêque Catholique Romain de St. Boniface.
28. Acte pour incorporer le Collège de St. Boniface.
29. Acte pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôpital de St. Boniface.
30. Acte pour incorporer la Compagnie de chemin de fer central de Manitoba.
31. Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine.
32. Acte pour constituer et incorporer le Barreau de Manitoba.
33. Acte concernant les arpenteurs.

Liste des actes réservés pour être soumis à la sanction du Gouverneur Général :

NOMINATIONS.

PROVINCE DE MANITOBA.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, *Fort Garry*, 14 *Mars*, 1872.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

L'Honorable Joseph Royal, pour être membre du Conseil Exécutif de la Province de Manitoba, en remplacement de l'hon. Marc A Girard, qui a résigné.

L'Hon. Thomas Howard, pour être Trésorier Provincial, en remplacement de l'hon. Marc A. Girard, qui a résigné.

L'Hon. Joseph Royal pour être Secrétaire Provincial, en remplacement de l'hon. Thomas Howard, qui a résigné.

Pour être Coroners-adjoints :

Pour le comté de Lisgar :—David Young, Ecr., M.D.

Pour le comté de Selkirk :—William W. Turver, Ecr., M.D.

Pour le comté de Marquette :—Albert J. Jackes, Ecr., M.D.

Pour le comté de Provencher :—Louis Paré, Ecr., M.D.

Pour être Commissaires pour recevoir les affidavits sous l'autorité de l'acte pour amender l'acte pour établir une Cour Suprême dans la Province de Manitoba :

Pour le comté de Selkirk :—William Drever, François Gingras, et James Stewart, Ecrs.

Pour le comté de Marquette :—Francis Ogletree, Chs. Curtis, Chs. Barron, et Alphonse Thibert, Ecrs.

Pour le comté de Lisgar :—William Kennedy et William Flett, Ecrs.

Pour le comté de Provencher :—Joseph Lemay et Chs Nolin, Ecrs.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, *Fort Garry*, 9 *Mars*, 1872.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur faire les nominations suivantes en vertu de "l'acte concernant l'enrégistrement des Titres" :

Pour être Régistrateur pour le comté de Lisgar :—Thomas Sinclair, Ecr.

Pour être Régistrateur pour le comté de Selkirk :—William N. Kennedy, Ecr.

Pour être Régistrateur pour le comté de Provencher :—Joseph Turenne, Ecr.

Pour être Régistrateur pour le comté de Marquette : —Félix Chénier, Ecr.

En vertu des dispositions de la section 1ere du dit Acte, les places suivantes sont fixées pour les endroits où les Régistrateurs respectifs tiendront leurs bureaux :—

Pour Selkirk :—La ville de Winnipeg.

Pour Lisgar :—Aux ou près des Rapides.

Pour Provencher :—Dans la paroisse de St. Norbert, à ou près l'endroit où le grand chemin de Pembina traverse la Rivière Sale.

Pour Marquette :—A ou près le point où le chemin du Lac Manitoba vient frapper le grand chemin à la Baie St. Paul.

Par ordre,

THOMAS HOWARD,
Secrétaire Provincial.

NOUVELLES LOCALES.

—La valeur des marchandises importées dans la Province de Manitoba durant l'année dernière, a été de \$1,966,810, et les droits collectés sur icelles se sont élevés à \$39,228. Elles ont payé \$186,321 de fret et pesaient 2,614 tonneaux.

— On annonce l'arrivée prochaine à Manitoba, de M. Brunelle, Inspecteur des bureaux du Revenu de l'Intérieur pour la Puissance.

— Donald A. Smith, Ecr., M.P., qui a laissé Winnipeg il y a quelques jours, s'est rendu à Montréal en cinq jours. Il faut dire qu'il avait ses propres chevaux pour atteindre le chemin de fer à Breckenridge. C'est le voyage le plus rapide connu jusqu'aujourd'hui.

— Lindsay Russell, Ecr., Chef des Arpenteurs du Gouvernement de la Puissance, est revenu d'Ottawa la semaine dernière. M. Russell annonce que le gouvernement se propose d'organiser cinquante partis d'arpenteurs pour l'été prochain ; il n'y en avait que vingt l'année dernière.

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des reglements plus définis pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, étant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Règlements suivants :—

Dorénavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Décembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront préparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse, avec un avis du jour où les demandes seront prises en considération, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premier Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse ; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement défendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie ; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Exécutif.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du Ministre des Travaux Publics, jusqu'au 20ème jour de Mars, pour livraison de 200 BILLOTS DE CHENE.

J. NORQUAY,
M. P. T.

Winnipeg, 11 Mars, 1872.

Soumissions.

DES SOUMISSIONS seront reçues pour fournir du BOIS DE CHAUFFAGE au Département des Travaux Publics, jusqu'au 20ème jour de Mars, 1872, au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

J. NORQUAY,
M. T. P.

Winnipeg, 5 Mars, 1872.

SOCIÉTÉ AGRICOLE.

Les citoyens du Comté de Provencher sont invités à se réunir à St. Norbert, Jeudi, le 4 Avril prochain, pour organiser une

SOCIETE D'AGRICULTURE

pour le Comté de Provencher, conformement aux résolutions adoptees à l'assemblee préleminaire du 19 Mars courant.

JOSEPH LEMAY,
Président, *pro. tem.*

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

M. Charles Cotte.

LE public est averti de ne rien payer pour le compte du *Metis* à M. Charles Cotté, ci-devant employé comme Collecteur à notre bureau.

Toute personne qui paiera quelque argent pour le *Metis* à M. C. Cotte sera exposée à payer deux fois.

St. Boniface, 3 Mars, 1872.

SOCIÉTÉ AGRICOLE.

L'assemblée des citoyens du Comté de Selkirk, tenue lundi le 4 mars courant à la Cour de Police, Winnipeg, pour organiser une

Societe Agricole

pour le Comté de Selkirk, en vertu de la loi passée à la dernière session, est ajournee à lundi le 25 courant à 2 h. p. m.

Les affaires de l'assemblee ajournée comprennent l'election des officiers.

MOLYNEUX ST. JOHN,
Président de l'assemblée.

Winnipeg, 5 Mars, 1872. j.-n.-o.

Assemblee Publique.

Nous sommes priés d'annoncer qu'il y aura Dimanche prochain, après la messe, à la Salle Publique, près l'Eglise St. Norbert, une grande assemblée convoquée dans le but de prendre en considération la coupe des bois sur les terres reservées aux Métis, et adopter des mesures pour prévenir cette destruction et l'enlèvement de ces bois.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'enumerer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 5 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Riviére-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de tailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA. (LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui desireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG,
A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA. (LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le présent notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secrétaire.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le présent requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur résidence, la quantité de blé qu'elles sont convenues de remettre lors de la réception.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 15 Déc. 1871. 4b